

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant expliquer notre vote.

La décision de créer le Conseil des droits de l'homme a été prise en raison de la nécessité impérieuse de mettre fin au profond discrédit dans lequel la Commission des droits de l'homme est tombée par suite de la manipulation politique, de l'hypocrisie et de la pratique du deux poids, deux mesures imposés à ses activités par les États-Unis et l'Union européenne.

Le projet soumis à l'examen de l'Assemblée générale aujourd'hui ne répond, en aucune façon, au défi qui nous a rassemblés. Rien dans ce texte n'empêchera que ne se répètent, dans le nouveau Conseil, les manœuvres coutumières des puissances du Nord qui visent à condamner injustement les pays du tiers monde.

Nous aspirions à la création d'un Conseil qui contribuerait au renforcement du système international de promotion et de défense des droits de l'homme grâce à une coopération véritable. Cependant, les États-Unis et leurs alliés entreprennent de faire prévaloir l'approche punitive et caractérisée par des sanctions, qui est aggravée aujourd'hui par la capacité de suspendre les droits de ceux qui remettent en question et entravent les projets de domination hégémonique de l'empire ou qui ne sont simplement pas d'accord avec eux.

Au cours des mois qui se sont écoulés tout au long de ce processus, nous avons constaté, avec indignation, comment les États-Unis et leurs alliés ont exercé de fortes pressions et recouru au chantage habituel pour briser toute résistance face à ce nouveau complot. Le texte qui sera adopté ne représente pas l'équilibre entre les positions négociées, comme beaucoup voudraient le faire croire. C'est le reflet négatif du monde unipolaire dangereux que le Gouvernement Bush prétend légitimer, un monde soumis à la raison du plus fort et où la raison et la justice sont dénuées de toute valeur.

Nous ne nous sommes jamais laissés leurrer par les protestations vociférantes des représentants de Washington. Le fait que les États-Unis aient demandé aujourd'hui le vote sur le texte ne signifie pas que celui-ci n'a pas été conçu et négocié dans les coulisses pour satisfaire leurs exigences principales, sacrifiant ainsi les intérêts vitaux des pays du Sud.

Les attaques portées par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre le texte qui sera adopté aujourd'hui sont une preuve de son arrogance. Avec ce projet, il n'a rien à perdre; au contraire, il s'est offert de nouveaux moyens de pratiquer la confrontation, la haine et la répression et, s'il proteste aujourd'hui, c'est parce qu'il cherche à obtenir de nouvelles concessions. Cela signifie que la superpuissance en veut toujours plus dans sa soif d'hégémonie et de domination.

Le projet de résolution A/60/L.48 comporte de graves omissions et comprend des éléments qui ne correspondent pas aux positions exprimées tout au long du processus par la majorité des États Membres. En conséquence, Cuba réaffirme ses sérieuses réserves sur sa teneur. Le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui réduit le nombre de membres par rapport à celui de la Commission des droits de l'homme, au détriment de la représentativité de cet organe. Pourquoi, si les droits de l'homme sont universels et relèvent de la responsabilité de chacun, devrait-on limiter la composition du mécanisme de prise de décisions sur la question? Le Groupe de haut niveau n'avait-il pas recommandé, précisément pour ces raisons, que ce nouvel organe soit à composition universelle?

Le projet de résolution approuve une clause de suspension relative aux membres du Conseil qui pourra être activée avec l'appui de deux tiers des membres présents et votants, sans qu'un nombre minimum de vote soit requis. Un pays élu avec l'appui de plus de 96 États pourra voir ses droits suspendus par la volonté d'un nombre inférieur de pays. Nous, les peuples du Sud, outre le fait que nous continuons à faire l'objet de résolutions condamnatoires injustes, serons exposés à l'avenir au danger latent d'être privés de l'accès – acquis par voie d'élections – à cet organe.

Il n'y a aucune limite à la pratique pernicieuse et bien commode consistant à imposer des résolutions ayant des motivations politiques contre les pays du Sud, au mépris de toutes normes. Le droit au développement – revendication principale de la grande majorité des habitants de la planète – a été jeté aux oubliettes. La lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes connexes d'intolérance a été manifestement mise au rebut.

Un Conseil ainsi constitué permettra non seulement aux États-Unis et à ses alliés de disposer d'un tribunal d'inquisition contre les peuples du Sud, il leur garantira également l'impunité dont ils jouissaient déjà à la Commission des droits de l'homme.

Le nouveau Conseil pourra-t-il approuver une résolution exigeant des États-Unis qu'ils rendent des comptes et assument leurs responsabilités pour les tortures et autres violations graves des droits de l'homme perpétrées dans la base navale illégale que ce pays maintient à Guantánamo, dans la prison d'Abou Ghraib ou sur les vols et dans les centres de détention secrets que la CIA opère en Europe? La présente Administration des États-Unis cherche à imposer ses intérêts illégitimes sur le processus actuel de réforme et de refonte du système international que l'ONU représente. Ceux qui pensent à tort qu'une politique d'apaisement et de concessions systématiques nous permettra de gagner du temps et de satisfaire les appétits des néo-conservateurs qui se sont emparés de la Maison Blanche doivent examiner les expériences du passé et apprécier à leur juste valeur les enseignements tirés des cas où la communauté internationale a toléré, dans un esprit de conciliation et par négligence, les actes d'agression d'une puissance aux prétentions hégémoniques. Cuba se fait un devoir de dénoncer cet état de choses.

En dépit de ses sérieuses réserves, et compte tenu surtout des demandes qu'elle a reçues de la part de délégations amies, Cuba votera pour le projet de résolution A/60/L.48 et collaborera avec le Conseil des droits de l'homme en faveur de la justice, du droit international, d'un dialogue authentique et de la coopération internationale si nécessaire pour la protection de tous les droits fondamentaux de tous les peuples et de toutes les personnes.